



... Retour de Guerre ...

Un hommage d'Henri Arthaud à son grand-père mensois.

Notre grand-père : Jean Henri ARTHAUD

Jean Henri ARTHAUD est né en 1872 et a été mobilisé à l'âge de 42 ans...

Il est blessé le 30 mars 1916 à REVIGNY sur ORNAIN, chef lieu du canton de la Meuse dans la Champagne humide.

Le 12 avril 1916, notre grand-mère a vu arriver chez eux le maire de Mens, Mr Dellorenzi, pharmacien, porteur d'un télégramme du Médecin chef de l'Hôpital temporaire annonçant que « le blessé inspire inquiétudes ».

Il est envoyé au Val de Grâce (Hôpital militaire parisien) et y reste deux ans.

Amputé de la cuisse gauche (il reste 9 cm), puis de la jambe droite (à mi-hauteur) suite aux blessures.

On leur avait dit :

« Vous les territoriaux, vous n'avez rien à craindre, vous ne serez pas combattants ...

Vous porterez les dépêches dans les tranchées...

Vous porterez le courrier...

Vous porterez la soupe... »

L'obus était quand même pour lui... à 43 ans !

Décoré de la Légion d'honneur

de la Médaille militaire

de la Croix de guerre

Renvoyé dans son foyer avec les soins gratuits... il passe enfin devant une commission de réforme en 1920, soit 4 ans et demi après ses blessures !

Oui, mais comment vivre ?

Jean Henri ARTHAUD était tisseur, mais plus question descendre à la cave où est installé le métier à tisser.

Son fils, lycéen à Grenoble en 1916 (il a 16 ans) arrête ses études et rejoint sa mère à Mens pour être soutien de famille.

Le père du mutilé, veuf, vivait encore avec eux. Depuis longtemps doué pour les métiers du bâtiment, il partait une semaine et plus pour qu'il y ait une bouche de moins à nourrir ... il se louait dans les fermes et autres « bonnes maisons »... il savait travailler l'ébénisterie, faire un sommier, être maçon, ou faire un plancher ...

A deux, voire à trois, ils décidèrent de créer un métier pour EUX !

Le mutilé pourrait travailler assis !

Monter une fabrique de chaises :

- faire toute la production... le bois, le paillage, le cannage...
- acheter des machines : moteur à essence, transmission à courroies, scie à ruban, raboteuse, meule, tour, établis et presses...

- et apprendre le métier : acheter les matières premières, et vendre leur petite production

A partir de là, ils pouvaient commencer à gagner 4 sous

Et pour survivre, un jardin, un lopin de terre, 4 lapins, 3 poules...et un ou deux agneaux par an... quelques arbres fruitiers...

Une petite vie d'économie et de travail... mais ils reformaient la cellule familiale.

Fiche matricule militaire - classe 1892 - n° 1422 au Bureau de Grenoble

ARTHAUD Jean Henri- né le 5 mai 1872 à Mens (Isère)

Résidant à Mens - profession : tisseur

fil de Jean Joseph et de Joséphine VIAL son épouse résidant à Mens

[au moment du conseil de révision, sans doute en 1892]

N°8 du tirage dans le canton de Mens

- décision du conseil de révision : service auxiliaire

- Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} novembre 1896

- Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} novembre 1906

- Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1^{er} novembre 1912

- Date de la libération du service militaire : 1^{er} novembre 1918 *[prévision]*

[au moment de la mobilisation en 1914, âge de 42 ans]

- classé service armé par la Commission spéciale de Grenoble du 16 novembre 1914

- rappelé à l'activité le 4 décembre 1914 au 105^e Territorial d'Infanterie (3^e réserve)

- arrivé au corps le jour même

- passé au 107^e Régiment territorial d'Infanterie le 12 février 1915

Blessures

- blessé le 30 mars 1916 à Dugny par bombe - amputation cuisse gauche, plaie en sillon cuisse droite et fracture du tibia

Citations

- cité à l'ordre du Grand Quartier Général le 1^{er} février 1917 - n° 4455. « *Excellent soldat plein de zèle et de dévouement, a été blessé très grièvement à son poste le 30 mars 1916 (amputé de la cuisse gauche)* »

Décorations

Médaille militaire - Croix de guerre avec palme

Campagne contre l'Allemagne

Du 4 décembre 1914 au 18 janvier 1918

Proposé pour la réforme n°1 avec gratification renouvelable de 90% d'incapacité par la commission de réforme du Rhône-Sud du 18 janvier 1919 (droit réservé à pension) pour « amputation cuisse gauche »

- libéré du service militaire le 1^{er} octobre 1919

- proposé pour pension définitive d'invalidité du taux de 90% par la commission de réforme du 17 juillet 1920 pour : 1) amputation cuisse gauche aux 2/3 supérieurs - 2) fracture du tibia droit avec perte de substance osseuse.